



# GreenAlternative

Efficacité Energétique  
& Performance Environnementale

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

PROCÉDURE DE DÉPÔT SUR LA  
PLATEFORME ADEME



## 1. Terminologie / Méthodologie

- Le terme « entreprise » vise l'entité juridique correspondant à un numéro SIREN.
- Le terme « établissement » englobe les différents établissements occupés par l'entreprise et qui correspondent à des numéros SIRET (SIREN + série de chiffres propres à l'établissement).

Les rapports d'audit doivent être déposés par « établissement », soit par numéro SIRET.

Lorsque plusieurs entreprises occupent un même bâtiment, chacune possède un numéro SIRET distinct. Le rapport d'audit sera transmis pour chaque SIRET concerné : il s'agit d'un dépôt par entité juridique et non par adresse.



## 2. La création d'un compte utilisateur

Cliquer sur « Inscription » en haut à droite de l'écran et compléter les informations demandées :

Plateforme de recueil des audits énergétiques

RESSOURCES

CONNEXION INSCRIPTION

Accueil > Créer un nouveau compte

A+ A-

Civilité \* Mme  M

Nom \*

Prénom \*

Courriel \*

Une adresse électronique valide. Le système enverra tous les courriels à cette adresse. L'adresse électronique ne sera pas rendue publique et ne sera utilisée que pour la réception d'un nouveau mot de passe ou pour la réception de certaines notifications désirées.

Question mathématique \* 7 + 9 =

Créer un nouveau compte

© 2015, ADEME – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie Mentions légales | Contact | FAQ | Version 1.1

Après création du compte, deux statuts seront attribuables aux utilisateurs :

- **Référent (administrateur)** : il s'agit par défaut de la personne qui déclare une entreprise (par SIREN)
  - Peut attribuer les droits d'utilisation aux utilisateurs ;
  - Possède les droits de dépôt et modification des données de l'entreprise et des dossiers d'audits ;
  - Plusieurs référents sont possibles pour une même entreprise.
- **Contributeur** :
  - Peut déposer ou modifier les données relatives à l'entreprise et au dépôt de dossiers d'audit ;
  - Plusieurs contributeurs sont possibles pour une même entreprise.

### Exemple :

Une entreprise multi-sites dispose d'un référent ayant coordonné les actions d'audit énergétique avec un responsable par site audité. Il pourrait être le référent et les responsables de site seraient les contributeurs.



### 3. La déclaration des entreprises et des établissements

Une notice explicative détaillée est disponible dans l'onglet « Ressources » en haut à gauche, puis en cliquant sur « Procédure de dépôt » et sur le premier lien hypertexte « Déclarer des établissements ».

**Plateforme de recueil des audits énergétiques**

RESSOURCES | MES DOSSIERS D'AUDIT

Accueil > Procédure de dépôt

#### Procédure de dépôt

La procédure de dépôt des audits énergétiques comprend plusieurs étapes :

- La déclaration des établissements de l'entreprise** : dans la liste proposée, il suffit de sélectionner les établissements de l'entreprise. Si un établissement est absent, vous pouvez le rajouter en cliquant sur le bouton "Ajouter un établissement". Vous pouvez également suivre la procédure "Déclarer des établissements".
- Le dépôt des certificats ISO 50 001**. Vous pouvez ajouter un ou plusieurs certificat(s) ISO 50 001. Pour chaque certificat déposé, il est nécessaire de renseigner la liste des établissements couverts par le certificat ainsi que son périmètre de couverture exprimé en pourcentage par rapport à la facture énergétique globale de l'entreprise.
- Le dépôt des certificats ISO 14 001**. Vous pouvez ajouter un ou plusieurs certificat(s) ISO 14 001. Pour chaque certificat déposé, il est nécessaire de renseigner la liste des établissements qui ont fait effectivement l'objet de l'audit présenté dans le rapport (les établissements qui intègrent le périmètre de l'audit énergétique au titre de la procédure d'échantillonnage ne sont pas à sélectionner dans cet onglet).
- Le dépôt des rapports d'audit**. Vous pouvez ajouter un ou plusieurs rapport(s) d'audit. Pour chaque rapport déposé, il est nécessaire de renseigner la liste des établissements qui ont fait effectivement l'objet de l'audit présenté dans le rapport (les établissements qui intègrent le périmètre de l'audit énergétique au titre de la procédure d'échantillonnage ne sont pas à sélectionner dans cet onglet).
- La saisie d'une synthèse**. Cette synthèse n'est pas à remplir si les certificats ISO 50 001 couvrent plus de 65% de la facture énergétique de votre entreprise.
- Le dépôt du rapport "global"**. Ce rapport justifie le périmètre de l'audit ainsi que l'éventuelle procédure d'échantillonnage. Il peut être identique à un rapport d'audit déposé à l'étape 4. Sur cet écran il est nécessaire de renseigner la liste des établissements qui n'ont pas fait l'objet d'un audit "physique" mais qui intègrent le périmètre de l'audit au titre de la procédure d'échantillonnage.

Il est nécessaire de déposer un rapport "global" et soit un certificat ISO 50 001 soit un rapport d'audit pour pouvoir déposer votre dossier sur la plateforme. La saisie de la synthèse globale est optionnelle si un ou plusieurs certificat(s) ISO 50 001 couvre(nt) au moins 65% de la facture globale de l'entreprise.

**Déposer un dossier**

© 2015, ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie | Mentions légales | Contact | FAQ | Version 1.1

Pour procéder à la déclaration des établissements / entreprises concernés, cliquez sur « Mes dossiers d'audit » où vous trouverez trois rubriques :

- « Rechercher » : liste les entreprises / établissements déjà enregistrés ;  
*(Cette rubrique sera utilisée pour vos connexions futures)*
- « Ajouter » : pour enregistrer les entreprises/établissements concernés (numéros SIREN/SIRET) ;
- « Déposer » : pour procéder au dépôt par établissement (SIRET) concerné.

#### Enregistrer une entreprise ou un établissement dans la rubrique « Ajouter »

Munissez-vous des informations suivantes :

- Code NAF ;
- Numéro SIREN et le cas échéant SIRET ;
- Adresse complète.

Dès que ces éléments sont intégralement complétés, cliquez sur « Enregistrer ».

La procédure est à répéter pour chaque entreprise ou établissement.

Vous retrouverez à tout moment les entreprises et établissements enregistrés dans la rubrique « Recherche ».



#### 4. La saisie du dossier

En cliquant sur « Mes dossiers d'audit », vous pourrez procéder aux formalités de dépôt pour chacun des établissements déclarés, en procédant **établissement par établissement**, et **en commençant par identifier l'établissement pour lequel vous faites le dépôt**. Deux moyens de le faire :

- a) **Via la rubrique « Rechercher »** où vous trouverez la liste des entreprises déclarées. En cliquant sur une entreprise donnée, vous accéderez aux établissements déclarés pour cette entreprise, et pourrez ensuite cliquer sur l'établissement concerné par le dépôt.
- b) **Via la rubrique « Déposer »** où vous serez invité à indiquer tout d'abord le numéro SIREN de l'entreprise (déclarée au préalable) pour laquelle vous souhaitez déposer, puis vous identifierez plus spécifiquement l'établissement concerné par l'audit.

RESSOURCES | MES DOSSIERS D'AUDIT | AGNES LOVERA

Accueil > Demander l'accès aux données d'une entreprise

### Demander l'accès à une entreprise

**Pour débiter la procédure de dépôt, veuillez saisir le numéro de SIREN de l'entreprise concernée.**

Si vous avez déjà accès aux données relatives à cette entreprise, vous serez redirigé vers une page listant les dossiers d'audit rattachés à cette entreprise. Vous pourrez alors débiter la procédure de dépôt ou reprendre une procédure en cours.

Si vous n'avez pas accès aux données relatives à cette entreprise :

- Si un autre utilisateur de la plateforme a déjà accès à cette entreprise, vous serez redirigé vers une page présentant la liste des personnes (appelés "référénts") ayant accès aux données de cette entreprise. Vous pourrez alors prendre contact avec l'un de ces référénts afin qu'il vous attribue le droit d'accès aux données de cette entreprise.
- Si aucun autre utilisateur de la plateforme n'est identifié comme référént de cette entreprise, vous pourrez débiter directement la procédure de dépôt après avoir renseigné les informations administratives sur l'entreprise et ses établissements. Vous serez alors considéré comme le référént de cette entreprise.

Siren entreprise

© 2015, ADEME – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie | Mentions légales | Contact | FAQ | Version 1.1

Afin de procéder au dépôt de l'audit énergétique de l'entité concernée, trois étapes sont nécessaires :

##### 4.1 Le dépôt des rapports d'audit

Vous pouvez ajouter un ou plusieurs rapport(s) d'audit. Pour chaque rapport déposé, il est nécessaire de renseigner la liste des établissements qui ont effectivement fait l'objet de l'audit présenté dans le rapport.



## 4.2 La saisie d'une synthèse

Les informations à saisir sont indiquées ci-après et se retrouvent dans les pages du rapport d'audit énergétique, indiquées ci-après :

### Informations relatives à l'entreprise :

- Montant de la facture énergétique globale de l'entreprise (k€) – Cf. page « Synthèse » du rapport
- Effectifs ANNEE N-2
- CA, ANNEE N-2,
- Bilan ANNEE N-2,
- Effectifs ANNEE N-1,
- CA ANNEE N-1,
- Bilan ANNEE N-1.

### Conditions de réalisation de l'audit :

- Choisir « Auditeur externe »
- Renseigner les informations suivantes :
  - Organisme : OPQIBI / numéro de qualification : 14 12 2827
  - Organisme : LNE / numéro de qualification : 30286

#### a) Dans le cas où vous avez effectué un audit Bâtiment

Informations générales : surface totale de l'entreprise (m<sup>2</sup>) Cf. page « Contexte » du rapport

Nature des activités auditées : indiquer « Bâtiment »

### Consommations par poste et usage, pour chaque usage

- Type d'usage (à choisir dans une liste) Cf. page « Extrapolation de la facture électrique » du rapport
- Type d'énergie (à choisir dans une liste) Cf. page « Synthèse » du rapport
- Consommation Cf. page « Extrapolation de la facture électrique » du rapport
- Coût Cf. page « Extrapolation de la facture électrique » du rapport

Pour chaque préconisation Cf. pages « Actions » du rapport

- Nature de la préconisation (à choisir dans une liste)
- Descriptif de l'action (champ libre)
- Cout d'investissement
- Gain en MWh



- Temps de retour brut (TRB)
- Case à cocher : impact sur le bâti ou sur la qualité architecturale.

Uniquement dans le cas d'une préconisation « thermique » (précisé dans le rapport)

b) Dans le cas où vous avez effectué un audit Transport

Nature des activités auditées : indiquer « Transport ».

Descriptif de la flotte

- Type de véhicule (à choisir dans une liste)

Cf. page « Répartition des véhicules et définition de l'indicateur de performance énergétique » du rapport

- Nombre

Cf. page « Répartition des véhicules et définition de l'indicateur de performance énergétique » du rapport

#### 4.3 Le dépôt du rapport "global"

Sur cet écran il est nécessaire de renseigner la liste des établissements qui n'ont pas fait l'objet d'un audit "physique" mais qui intègrent le périmètre de l'audit au titre de la procédure d'échantillonnage.